



# LA PRIME ACCESSION D'ACTION LOGEMENT

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2021

# Le fondement de la prime

- **Une proposition de la Fédération des Coop'HLM soutenue par Procivis et reprise par l'USH**
- **Une reprise par les partenaires sociaux**
- **Un élément non négociable du « Protocole pour la relance » du 19 mars 2021**
- **Une directive adoptée par le CA d'Action Logement Groupe le 24 mars 2021**

# Les caractéristiques de la prime

Une subvention forfaitaire et unique de 10 000 euros

Pour l'acquisition d'un logement neuf à titre de résidence principale sous plafonds de prix

- ✓ Acquisition d'un logement neuf (Vefa, PSLA, BRS)
- ✓ Construction d'une maison neuve (CCMI ou CMOe avec DO)
- ✓ « opération spécifique dans le neuf »
- ✗ Accession dans l'ancien et vente Hlm
  
- ⚠ Hors opération ayant bénéficié d'une aide au titre d'ACV ou NPNRU
  
- ⚠ Engagement d'occupation à titre de résidence principale
  
- ⚠ Plafonds de prix PSLA (HT)

# Les caractéristiques de la prime

Avec un contrat postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2021

- ✓ VEFA, BRS et CCMI : contrat de réservation postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- ✓ PSLA : la date la plus récente entre le contrat préliminaire de LA, le contrat de LA ou la levée d'option d'achat

# Les caractéristiques de la prime

Par un salarié du secteur privé...

- ✓ Secteur privé non agricole
- ✓ Epic et entreprises nationales (ligne Urssaf sur le bulletin de paie)
- ✓ CDI et CDD à la date de la demande
- ✓ Pré-retraités
- ✗ Salarié du secteur privé agricole  Agri Prime Accession
- ✗ Fonctionnaire
- ✗ Profession libérale, etc.

...primo-accédant sous plafonds de revenus

- ✓ Primo-accédant au sens de la réglementation du prêt à taux zéro
- ✓ Dont les revenus sont inférieurs aux plafonds du PSLA (RFR 2020 sur R 2019 ou RFR 2021 sur R 2020)
- ✗ Ne peut concerner une acquisition via une SCI

# La procédure de demande

## A l'initiative du demandeur

- ✓ Plateforme dédiée ouverte fin septembre et jusqu'à fin 2022 (ou épuisement de l'enveloppe de 200 ME soit 20 000 primes au maximum)
- ✗ Pas d'intervention de l'employeur
- ✗ Pas d'accès « prescripteur »
- ✓ Fiche signalétique à joindre pour faciliter l'instruction

## Des délais à prendre en compte

- ✓ Une demande qui doit être antérieure au passage chez le notaire
- ⚠ Un délai d'instruction de 20 jours « minimum »
- ✓ Une formalisation au travers d'une convention de subventionnement à signer dans les 12 mois
- ✓ Un débloqué des fonds dans les 48 mois à l'initiative du notaire ou du bénéficiaire sur appel de fonds du professionnel pour les projets de construction (promoteur, constructeur...)
- ⚠ Un délai de débloqué difficile à anticiper



# La procédure de demande

## LISTE DES PIÈCES À TÉLÉCHARGER SUR LA PLATEFORME

- La présente attestation ;
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité du ou des demandeurs de la prime ;
- Copie du livret de famille ;
- Simulation bancaire intégrant tous les prêts, y compris le prêt Action Logement Services et mentionnant : montant, durée, mensualités assurances comprises ainsi que le détail de tous les frais financés (notaire, garantie, dossier, agence, ...) ;
- Contrat de réservation (Vefa), contrat préliminaire ou de location-accession (PSLA), notification de la levée d'option (PSLA antérieur au 01.01.2021), contrat de CMI, contrat de maîtrise d'œuvre ou contrat d'architecte ;
- Bulletin de salaire du dernier mois écoulé du ou des demandeurs ;
- Dernier avis d'imposition sur le revenu en possession du ou des demandeurs ;
- Relevé d'identité bancaire du notaire.

**En cas de demande de prêt complémentaire, des pièces supplémentaires pourront vous être demandées.**

www.actionlogement.fr  
/prime-accession



## Prime Accession

10 000 € d'aide pour soutenir votre premier projet d'acquisition



### VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LE NEUF ?

Action Logement propose une subvention de 10 000 € pour vous aider à financer votre projet d'acquisition d'un logement neuf à titre de résidence principale.

### COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

1. Vérifiez votre éligibilité en ligne ci-dessous\*
2. Recevez un passeport Prime Accession récapitulatif de votre saisie.
3. Constituez votre dossier en ligne à l'ouverture de notre parcours digital fin septembre 2021.
4. L'acceptation finale de votre demande sera soumise à la complétude et à l'analyse de votre dossier par nos équipes.
5. Le versement de la Prime Accession de 10 000 € s'effectuera après signature d'une convention et lors de votre signature définitive chez le notaire ou sur présentation de l'appel de fonds du promoteur ou du constructeur.

\*Le résultat du test d'éligibilité ne vaut pas acceptation.

### VERIFIEZ VOTRE ELIGIBILITE

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise : \*

Du secteur privé non agricole

SUIVANT >

### Conditions

#### Qui peut bénéficier de l'aide ?

#### Conditions relatives aux bénéficiaires

- Salariés des entreprises du secteur privé non agricole, quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail.
- Les ressources du foyer du bénéficiaire devront respecter les plafonds de ressources fixés en application du PSLA en vigueur.
- Le bénéficiaire doit être primo-accédant, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de son logement au cours des deux dernières années, tout comme le co-demandeur éventuel.